

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

14 juillet 2025



SOCIETE GENERALE
COTE D'IVOIRE

SOMMAIRE

- I. ORDRE DU JOUR
- II. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
- III. TEXTES DES RÉOLUTIONS

I. ORDRE DU JOUR

- 1 Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- 2 Démission d'un Commissaire aux comptes titulaire et nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire ;
- 3 Démission des Commissaires aux comptes suppléants et nomination de nouveaux Commissaires aux comptes suppléants ;
- 4 Pouvoirs.

II. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers Actionnaires,

Nous vous informons que :

- par lettre en date du 05 Juin 2025, le Directeur Général de SGCI a été notifié de la démission du commissaire aux comptes titulaire : **le Cabinet Fidaexpert**, (anciennement dénommé PricewaterhouseCoopers) **représenté par M. Didier NGUESSAN**;
- le 10 juin 2025, la Direction Générale de SGCI a été notifiée de la démission des commissaires aux comptes suppléants ci- après :
 - ▶ **le Cabinet Ebur Fiduciaire, représenté par Monsieur Olivier KOUADIO**
 - ▶ **le cabinet Afric Consulting & Audit, représenté par Mme Dominique AGBALESSI**

En conséquence de ce qui précède, le Conseil d'Administration de SGCI s'est réuni le mercredi 25 juin 2025, dans l'optique de prendre acte de ces démissions et de proposer à la présente Assemblée de nouveaux commissaires aux comptes en remplacement des commissaires aux comptes démissionnaires.

Au cours de cette Assemblée, il vous sera demandé de nommer :

- **le Cabinet FORVIS MAZARS CI représenté par M. Elvis d'OLIVEIRA, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire**, pour la durée restant à courir du mandat du Commissaire aux comptes titulaire démissionnaire, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026;
- **le Cabinet CI-EXCELSIOR représenté par Mme Pascale GUEI-ECARE et le Cabinet Bridge Audit & Advisory représenté M. Oscar GOUE, en qualité de commissaires aux comptes suppléants**, pour la durée restant à courir du mandat des Commissaires aux comptes suppléants démissionnaires, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

III. TEXTE DES RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première Résolution : Démission d'un Commissaire aux comptes titulaire et nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire.

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, prend acte de la démission du Cabinet Fidaexpert (représenté par M. Didier NGUESSAN) de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer le Cabinet FORVIS MAZARS CI représenté par M. Elvis d'OLIVEIRA en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour la durée restant à courir du mandat du Commissaire aux comptes démissionnaire, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Deuxième Résolution : Démission des Commissaires aux comptes suppléants et nomination de nouveaux Commissaires aux comptes suppléants.

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, prend acte de la démission des cabinets ci-après, de leurs mandats des Commissaires aux Comptes suppléants :

- **Cabinet AFRIC CONSULTING & AUDIT représenté par Mme Dominique AGBALESSI COFFI**
- **Cabinet EBUR FIDUCIAIRE représenté par M. Olivier KOUADIO**

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer les cabinets ci-après :

- **CI-EXCELSIOR représenté par Mme Pascale GUEI-ECARE**
- **Bridge Audit & Advisory représenté par M. Oscar GOUE**

en qualité de Commissaires aux comptes suppléants, pour la durée restant à courir du mandat des Commissaires aux comptes suppléants démissionnaires, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Troisième Résolution : Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.